



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE PUBLIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences : Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
Mme Francine Boivin, citoyenne
Mme Janick Lefebvre, citoyenne
M. René Martin, conseiller municipal et président du comité
M. Luc Tremblay, conseiller municipal et vice-président du comité

Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale (8 h 33 à 8 h 47;
retour en personne : 8 h 48)

M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (9 h 46 à
9 h 59)

Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (8 h 38 à 10 h 52)

M. Guillaume Beaulieu, technicien en loisirs (11 h 15 à 11 h 18)

M. Dany Boivin, coordonnateur – Loisirs (8 h 32 à 9 h 27)

M. Dany Carpentier, conseiller municipal (9 h à 10 h 52)

M. Philippe Champagne, chef de service – Sport, événements et plein air

M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification

Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (8 h 33 à 8 h 50;
retour : 9 h 36 à 9 h 42 et 9 h 46 à 9 h 47)

Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et
comités

Mme Nancy Kukovica, chef de division – Culture et bibliothèques (9 h 06
à 10 h 52)

Mme Marie-Ève Leblond, coordonnatrice principale – Culture et
bibliothèques (9 h 07 à 9 h 47)

Mme Mylène Leclerc, coordonnatrice – Loisirs (11 h 03 à 11 h 20)

M^e Frédéric Malenfant, chef de service – Grands projets et portefeuille
immobilier (11 h 15 à 11 h 19)

Mme Cindy Moreau, chef de division – Loisirs et vie communautaire
(9 h 46 à 11 h 03)

M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité

Mme Anabel Plamondon, technicienne en loisirs (10 h 49 à 11 h 02)

M. Stéphane Rheault, technicien en loisirs (8 h 32 à 9 h 27)

Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation
citoyenne (départ : 10 h 24; retour : 10 h 31)

M. François Vaillancourt, directeur général (arrivée : 9 h)

Absence : Mme Sabrina Roy, conseillère municipale

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. René Martin, président du comité, à 8 h 31. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. René Martin demande aux membres du comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2023**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 11 juillet 2023 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2023 de la Table de travail sur le développement social**

Le président s'informe auprès des membres du comité s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la Table de travail sur le développement social qui avait été déposé sur le site SharePoint du comité. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. **Optimisation de l'utilisation des glaces et des locaux dans les arénas**

M. Dany Boivin brosse le portrait des arénas et de leurs utilisateurs (glaces, glaces privées, organisations mineures reconnues, programmes scolaires et sports-études, nombre d'équipes de hockey, événements récurrents prévus en 2023-2024, événements non récurrents prévus en 2023-2024, nombre de groupes effectuant des locations commerciales hebdomadaires, nombre d'heures de glace louées dans les arénas privés par les organisations mineures et pourcentage d'utilisation des arénas municipaux). Il explique ensuite le processus d'attribution des heures de glace aux organisations mineures ainsi que les constats qui ont été dégagés à la suite de la fermeture de l'aréna Jérôme-Cotnoir. M. Boivin propose enfin des pistes d'amélioration à long terme, notamment favoriser le regroupement d'associations, viser des plateaux dédiés pour certains sports et adopter une séquence d'ouverture

et de fermeture des arénas. Il faut maintenant rencontrer les organisations sportives et leur faire part de la situation.

MM. Philippe Champagne, Stéphane Rheault et Dany Boivin répondent ensuite aux questions des membres du comité et des personnes invitées au sujet des répercussions sur l'aréna de Saint-Louis-de-France, des heures de glace mal utilisées dans les arénas, des arénas qui ne sont pas des services de proximité, de la révision du contrat du Colisée Vidéotron en lien avec l'obligation d'utiliser le traiteur, des heures de patinage libre et du manque d'information sur ces dernières sur le site Web de la Ville.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de rencontrer les organisations mineures pour leur présenter la nouvelle répartition des heures de glace. Approuvé à l'unanimité.

7. Modification du règlement des bibliothèques

Mme Nancy Kukovica explique que le premier règlement des bibliothèques a été rédigé en 2015 et qu'il doit être mis à jour. Cette mise à jour permettra de faire six types de modifications : l'harmonisation du vocabulaire, l'intégration de nouveaux concepts et le retrait de références obsolètes, la simplification du texte, la modification du code de vie afin d'avoir une gradation plus rapide en cas d'infraction majeure, une bonification visant à offrir l'abonnement gratuit aux étudiantes et étudiants d'un établissement scolaire de Trois-Rivières même en cas de non-résidence et la tarification. En effet, le coût de l'abonnement annuel des enfants et des adultes qui n'habitent pas Trois-Rivières est inférieur à la moyenne des dix grandes villes du Québec, ainsi que de Shawinigan, Drummondville et Victoriaville. Le coût annuel passerait de 25 \$ à 40 \$ pour les enfants et de 50 \$ à 100 \$ pour les adultes. De plus, les frais de retard seraient abolis, ce qui s'inscrit dans un mouvement provincial et international d'accessibilité. Les frais de retard journaliers seraient abolis, mais les frais pour la perte de documents seront conservés.

Mme Marie-Ève Leblond et Mme Kukovica répondent ensuite aux questions au sujet de la période de grâce avant l'envoi d'une facture pour un document perdu, des pénalités liées à une récurrence de retards pour une même personne abonnée et du problème de proximité des bibliothèques dans certains secteurs de la Ville. M^e Annie Pagé souligne le départ de Mme Leblond et lui souhaite du succès dans ses nouvelles fonctions.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'approuver les six modifications proposées au Règlement sur les bibliothèques. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 11 h 27 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. René Martin
Président du comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux
commissions et comités